Nations Unies A/CN.10/PV.367

Assemblée générale

Documents officiels

Commission du désarmement
367e séance
Vendredi 21 avril 2017, à 15 h 45
New York

Président : Mme Martinic . . . . . (Argentine)

La séance est ouverte à 15 h 45.

Point 6 de l'ordre du jour

Rapport de la Commission du désarmement à l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session

La Présidente (*parle en espagnol*) : La Commission va maintenant adopter les rapports des organes subsidiaires au titre des points 4 et 5 de l'ordre du jour, ainsi que le projet de rapport de la Commission figurant dans les documents A/CN.10/2017/L.1, A/CN.10/2017/WG.I/CRP.2 et A/CN.10/2017/WG.II/CRP.3, qui ont été distribués. Par la suite, la Commission entendra les déclarations finales des délégations.

Pour commencer le processus d'examen et d'adoption des rapports des organes subsidiaires sur les points individuels de l'ordre du jour, je prierai d'abord les présidents de chaque Groupe de travail de présenter leurs rapports respectifs.

Je donne maintenant la parole au Président du Groupe de travail I chargé d'examiner le point 4 de l'ordre du jour, intitulé « Recommandations pour la réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire et de la non-prolifération des armes nucléaires», qui va présenter le rapport du Groupe de travail I publié sous la cote A/CN.10/2017/WG.I/CRP.2.

M. Méndez Graterol (République bolivarienne du Venezuela), Président du Groupe de travail I (*parle en espagnol*) : Je me félicite de la présence de M. Kim Won-soo, Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, à qui nous adressons nos sincères félicitations pour le travail qu'il a accompli pendant son mandat au Bureau.

J'ai l'honneur de présenter le rapport du Groupe de travail I sur le point 4 de l'ordre du jour intitulé « Recommandations pour la réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire et de la non-prolifération des armes nucléaires».

Le Groupe de travail a tenu 12 réunions du 5 au 20 avril. Au cours de cette période, le Groupe de travail a pu examiner différents documents, y compris celui où figurait le document interne présenté en 2016 par le Président précédent (A/CN.10/2016/L.2)) ainsi que des textes de propositions au sujet du document du Président pour 2017.

Je tiens à souligner que, dans l'accomplissement des tâches qui nous ont été confiées, toutes les délégations du Groupe de travail ont en permanence fait montre d'un esprit de dialogue, le tout dans une atmosphère positive et très professionnelle. En dépit de tous nos efforts, le Groupe de travail n'a pas pu parvenir à un consensus sur la formulation de recommandations sur la question à l'examen. Néanmoins, notre travail constitue, selon moi, une base solide pour les délibérations à venir à la session de l'année prochaine, si, bien entendu, la question est inscrite à l'ordre du jour. Le rapport du Groupe de travail figure dans le document A/CN.10/2017/WG.I/CRP.2.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org).

Document adapté Merci de recycler

Pour conclure, je tiens à remercier toutes les délégations qui ont participé au Groupe de travail. Ce fut véritablement un honneur pour moi de travailler avec chacun, ainsi qu'une expérience tout à fait enrichissante et instructive. Je me sens très privilégié d'avoir présidé le Groupe de travail et je remercie tous les membres de la Commission du désarmement de leur confiance. Je reste prêt, en ma qualité de membre de la délégation vénézuélienne, à continuer d'œuvrer à la réalisation des objectifs de la Commission.

Je vous remercie, Madame la Présidente, de la confiance que vous m'avez témoignée en me confiant ces responsabilités importantes.

La Présidente (*parle en espagnol*) : S'il n'y a pas de commentaires, je considérerai que la Commission décide d'adopter le rapport du Groupe de travail I sur le point 4 de l'ordre du jour, tel qu'il figure dans le document A/CN.10/2017/WG.I/CRP.2.

Il en est ainsi décidé.

La Présidente (*parle en espagnol*) : La Commission va maintenant passer au rapport du Groupe de travail II sur le point 5 de l'ordre du jour intitulé « Mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques », tel qu'il figure dans le document A/CN.10/2017/WG.II/CRP.3.

Je donne la parole à la Présidente du Groupe de travail II qui va présenter le rapport en question.

M^me^ Stoeva (Bulgarie), Présidente du Groupe de travail II, (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à féliciter M. Kim Won-soo pour son travail acharné pendant son mandat et à le remercier de sa présence parmi nous.

J'ai le plaisir de présenter le rapport du Groupe de travail II au titre du point 5 de l'ordre du jour intitulé « Mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques ». Le Groupe de travail II a tenu 13 séances entre le 4 et le 21 avril. Le Groupe de travail a commencé ses délibérations en examinant le document interne préparé par le Président précédent, M. Eloumni, du Maroc (A/CN.10/2016/L.3). Il a poursuivi ses discussions et a pu conclure ses travaux en formulant des recommandations de fond sur les mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques, qui sont annexées au rapport du Groupe de travail telle qu'elles figurent dans le document A/CN.10/2017/WG.II/CRP.1.

Je tiens à remercier toutes les délégations d'avoir travaillé d'arrache-pied. Je remercie également le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, le Bureau des affaires de désarmement et mes collègues de leur appui tout au long des travaux. Je suis personnellement convaincue que le résultat de nos efforts au sein du Groupe de travail II montre que le multilatéralisme fonctionne et signale au reste du monde que, même sur des questions aussi difficiles que le désarmement, il reste possible de s'entendre. J'ai été très honorée de travailler avec tous mes collègues. Je rends hommage à leur volonté politique, à leurs efforts, à leur souplesse et à leur attitude constructive, et je les remercie de leur confiance et de leur appui. Je les félicite tous pour les grands résultats obtenus.

Je tiens également à remercier les interprètes pour leur dur labeur afin que nous nous comprenions tous, de même que les préposés aux salles de conférence qui ont appuyé notre travail tout au long de la session.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Y a-t-il des commentaires sur le rapport?

M. Duffy (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vais être bref. À l'issue de longues discussions et d'intenses délibérations, le Royaume-Uni, dans un esprit de coopération, s'est joint au consensus et a décidé de ne pas s'opposer au rapport du Groupe de travail II (A/CN.10/2017/WG.II/CRP.3). Cependant, en ce qui concerne le passage du rapport sur les instruments juridiquement contraignants, nous voudrions saisir la présente occasion pour réaffirmer que les instruments politiquement contraignants sont tout aussi importants que les mesures de confiance.

Le Registre des armes classiques de l'Organisation des Nations Unies; le Rapport des Nations Unies sur les dépenses militaires; le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects; et l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites sont tous des instruments universels qui jouent un rôle important et efficace dans l'amélioration de la transparence et le renforcement de la coopération et peuvent donc contribuer à accroître la confiance internationale et la confiance mutuelle à plus grande échelle. Il importe que nous continuions d'encourager et de soutenir l'attachement à ces instruments afin de garantir leur pleine efficacité.

Comme ma délégation l'a dit clairement, bien que ce passage du document ne soit pas formulé de manière idéale, nous nous félicitons du fait qu'il s'inspire des travaux du Groupe de travail I et qu'il ait été adopté en tant que tel, indépendamment des travaux sur les questions nucléaires. C'est un pas positif et nous espérons que la Commission du désarmement pourra se pencher sur d'autres questions relatives aux armes classiques lors des prochaines réunions et que des progrès similaires pourront aussi être enregistrés dans les discussions sur les armes nucléaires.

M. Hallak (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Nous souhaitons d'emblée vous féliciter, Madame la Présidente, et nous féliciter tous d'être parvenus à un consensus sur les mesures de confiance dans le domaine des armes classiques.

La République arabe syrienne appuie les nobles efforts visant à édifier un monde exempt de menaces et du recours à la force. Sur la base de ces principes, ma délégation s'est jointe au consensus sur le document A/CN.10/2017/WG.II/CRP.3. Néanmoins, nous souhaitons formuler des réserves du fait que le paragraphe 91 bis n'ait pas été incorporé dans la section sur les principes du document qui vient d'être adopté. Ce paragraphe portait sur le crime d'agression et d'occupation étrangère.

La Présidente (*parle en anglais*) : En l'absence de commentaires, je considère que la Commission souhaite adopter le rapport du Groupe de travail II sur le point 5 de l'ordre du jour figurant dans le document A/C.10/2017/WG.II/CRP.3 et les conclusions et recommandations qui y figurent.

Il en est ainsi décidé.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Encore une fois, nous avons adopté les rapports des organes subsidiaires de la Commission. J'aimerais remercier les Présidents des deux Groupes de travail pour leurs efforts inlassables et leur dévouement. La Commission leur est profondément redevable pour leur conduite avisée des délibérations sur ces questions très complexes.

Nous allons maintenant entamer l'examen du projet de rapport de la Commission du désarmement, publié sous la cote A/CN.10/2017/L.1.

J'ai maintenant le plaisir de donner la parole au Rapporteur de la Commission pour qu'il présente le projet de rapport.

M. Robatjazi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Au nom du Bureau, j'ai l'honneur de présenter à la Commission du désarmement le projet de rapport de la Commission, publié sous la cote A/CN.10/2017/L.1. Il comprend quatre sections, à savoir « Introduction», « Organisation et travaux de la session de fond de 2017 », « Documentation» et « Conclusions et recommandations ».

> Comme à l'accoutumée, le projet de rapport final est une description factuelle des travaux et des délibérations de la Commission pendant la session. La section de fond comprend les rapports des deux Groupes de travail que la Commission vient d'adopter et qui font partie du présent rapport.

La Commission a continué de travailler cette année au titre de l'ordre du jour adopté pour le cycle actuel. Compte tenu du mandat d'organe délibérant de la Commission, des propositions écrites et orales ont contribué aux objectifs des Groupes. J'ai eu le privilège d'observer les efforts inlassables déployés par les Présidents des deux Groupes de travail et les délégations pour traiter des questions pertinentes sur les points de fond de l'ordre du jour et pour engager des discussions approfondies en vue de trouver un terrain d'entente.

Je tiens à saisir cette occasion pour dire que j'ai été très honoré d'être le Rapporteur de cette session et, en particulier, de travailler sous la direction avisée de notre présidente, M^me^ Gabriela Martinic.

Enfin, je voudrais remercier le Haut–- Représentant pour les affaires de désarmement, M. Kim Won-soo, pour les conseils et le soutien que son bureau a fournis au Bureau et aux États Membres. Qu'il me soit permis également d'exprimer ma sincère appréciation à M^me^ Catherine Pollard, Secrétaire générale adjointe chargée du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, pour l'excellence avec laquelle les réunions de la Commission ont été organisées et tenues, et enfin, de remercier tous les interprètes qui nous ont permis de nous comprendre. Je tiens à féliciter tous les membres du Secrétariat pour leurs efforts inlassables et leur aimable assistance.

Suite à ces brèves remarques, je recommande à la Commission d'adopter le projet de rapport publié sous la cote A/CN.10/2017/L.1.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Nous allons maintenant examiner le projet de rapport de la Commission. Nous l'examinerons section par section.

S'il n'y a pas de commentaires sur la section 1, « Introduction », je considérerai que la Commission souhaite l'adopter.

Il en est ainsi décidé.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Nous allons maintenant passer à la section II, « Organisation et travaux de la session de fond de 2017», paragraphes 2 à 13. Une délégation souhaite-t-elle faire un commentaire sur cette section?

M. Alokly (Libye) (*parle en arabe*) : Il y a des erreurs rédactionnelles mineures dans la version arabe du paragraphe 8 s'agissant de savoir quels pays ont parlé pour quel groupe régional.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Le Secrétariat prendra bien note de cette observation.

M^me^ Stoeva (Bulgarie) (*parle en anglais*) : Une correction technique doit être apportée au paragraphe 11 de la section II, concernant le nombre de réunions tenues par le Groupe de travail II. Peut-être une correction similaire pourrait-elle être nécessaire pour le Groupe de travail I. Pour le Groupe de travail II, le texte doit se lire comme suit : « ...a tenu 13 réunions du 4 au 21 avril ».

La Présidente (*parle en espagnol*) : Effectivement, le paragraphe 10 devrait se lire : « Groupe de travail I, qui a tenu 12 séances entre le 5 et le 21 avril ». Le paragraphe 11 devrait se lire quant à lui : « Groupe de travail II, qui a tenu 13 séances entre le 4 et le 21 avril ». Le secrétariat va également en prendre note. S'il n'y a pas d'autres observations, je considérerai que la section II, telle qu'oralement révisée, est adoptée.

Il en est ainsi décidé.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Nous allons maintenant passer à la section III, paragraphes 14 à 15.

S'il n'y a pas de commentaires ou de questions, puis-je considérer que la Commission décide d'adopter la section III?

Il en est ainsi décidé.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole aux délégations qui souhaitent faire des observations sur les paragraphes 16 et 17 de la section IV, intitulée « Conclusions et recommandations ».

(*l'oratrice poursuit en anglais*)

Compte tenu des résultats du Groupe de travail II, le paragraphe 17 devrait se lire comme suit :

« À sa 367^e^ séance, la Commission a adopté, par consensus, son rapport et ceux de ses organes subsidiaires, ainsi que les conclusions et recommandations qui y figurent, relatives au point 5 de l'ordre du jour à présenter à l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session. Elle n'a formulé aucune recommandation concernant le point 4 de l'ordre du jour. Elle a exprimé sa gratitude à la Présidente, aux membres du Bureau, aux présidents des groupes de travail et au secrétariat ».

(*l'oratrice reprend en espagnol*)

S'il n'y a pas d'observations, je considérerai que la Commission souhaite adopter la section IV.

Il en est ainsi décidé.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Étant donné que toutes les sections du projet de rapport ont été adoptées, je considérerai que la Commission décide d'adopter son projet de rapport figurant dans le document A/CN.10/2017/L.1, pris dans son ensemble.

Il en est ainsi décidé.

Déclarations finales

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Haut-Représentant pour les affaires de désarmement.

M. Kim Won-soo (Haut-Représentant pour les affaires de désarmement) (*parle en anglais*) : C'est une belle et grande journée pour la Commission du désarmement et le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement. En s'entendant sur des conclusions de fond, la Commission a brisé une impasse vieille de près de deux décennies et contribue à redonner souffle à ce que beaucoup considéraient un processus irrémédiablement moribond. Je me dois avant tout de féliciter toutes les délégations pour cet accomplissement. Je les remercie toutes de leur souplesse et de leur volonté de trouver un terrain d'entente dans l'intérêt de notre sécurité collective.

Je remercie et félicite la Présidente et son bureau pour leur travail acharné et leur leadership afin de rassembler les États Membres. Je remercie également M. Méndez Graterol et M^me^ Stoeva, Présidents des Groupes de travail I et II, de leurs efforts inlassables et opiniâtres. À titre personnel, je remercie la Présidente, M. Méndez Graterol, M^me^ Stoeva et M. Robatjazi, le Rapporteur, des paroles aimables qu'ils m'ont adressées, à moi ainsi qu'au Bureau des affaires de désarmement. Enfin, je tiens à exprimer ma gratitude aux nombreux présidents qui ont contribué à ce résultat, notamment

l'Ambassadeur Drobnjak, de la Croatie, l'Ambassadeur Seck, du Sénégal, et l'Ambassadeur Tevi, du Vanuatu.

L'adoption par le Groupe de travail II de recommandations sur les mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques est un fait très positif et important non seulement pour cet organe, mais aussi pour les millions de personnes victimes de la violence armée dans le monde. Les mesures de confiance dans le domaine des armes classiques, des armes qui sont utilisées dans tous les conflits à travers le monde, peuvent contribuer à atténuer les tensions et à renforcer la confiance. Elles vont également nous aider dans nos efforts conjoints pour régler et prévenir les conflits et faciliter la réalisation d'un développement durable. Des mesures comme l'échange d'informations et la mise en place de voies de dialogue, en particulier de dialogue direct, sont essentielles pour réduire les risques et mieux comprendre les préoccupations de chacun.

De même, les efforts visant à promouvoir les mesures de limitation militaire, telles que les restrictions sur les manœuvres et les mouvements réels, favoriseront une sécurité commune et un environnement qui réduira la vulnérabilité. Le monde d'aujourd'hui a été décrit par le Secrétaire général Guterres comme un monde où s'entremêlent les conflits nouveaux et ceux plus anciens dans un canevas complexe et interconnecté. De telles mesures peuvent contribuer à démêler ce complexe canevas. La communauté internationale compte désormais sur tous les États Membres pour veiller à l'application effective de ces mesures de confiance. L'ONU est prête à les aider de toutes les manières que nous pourrons.

Je me félicite également des discussions informelles que la Commission a tenues sur la mise en œuvre de mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales afin de prévenir une course aux armements dans l'espace. Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé ces consultations. Je félicite également la Chine, la Fédération de Russie et les États-Unis d'avoir pris l'initiative de proposer cette question. L'unité de ces trois pays – les trois plus grandes puissances spatiales – pour aborder cette question à la Commission du désarmement est doublement encourageante.

Premièrement, compte tenu de l'importance vitale de l'espace extra-atmosphérique pour tous les pays, les questions relatives à la sûreté et à la sécurité méritent d'être examinées au sein d'un organe universel. Deuxièmement, étant donné l'importance stratégique de l'espace, la situation mondiale actuelle en matière de sécurité et la lenteur des progrès dans la maîtrise des armements, renforcer le consensus autour des mesures de confiance et de transparence concernant les activités spatiales pourrait avoir un effet positif sur d'autres éléments du programme de désarmement. Je crois que c'est le meilleur moyen à court terme de trouver des mesures concrètes pour empêcher une course aux armements dans l'espace et de préparer le terrain à des mesures plus ambitieuses à l'avenir. Les discussions informelles tenues par la Commission représentent une innovation dans ses méthodes de travail, en ce qu'elles permettent à la Commission de tester le terrain pour un éventuel point de l'ordre du jour. Je remercie toutes les délégations d'avoir fait preuve de souplesse et d'avoir accepté cette approche. Leurs interventions ont permis d'identifier nombre de domaines spécifiques où de nouvelles délibérations de la Commission du désarmement pourraient faire progresser notre aspiration commune à faire en sorte que l'espace reste une zone exempte de conflit. Je suis encouragé par le soutien énergique accordé à la Commission pour qu'elle examine cette question lors de son prochain cycle.

C'est une année critique pour le désarmement, marquée par plusieurs événements importants. En mettant fin à l'impasse au sein de la Commission du désarmement, les États Membres ont contribué à imprimer un ton positif au reste des événements de l'année – à commencer, dans une prochaine étape immédiate, par le cycle de révision du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. J'espère que ce nouvel élan positif permettra de faire de 2017 une année d'action pour un monde meilleur, plus sûr et plus sécurisé pour tous.

Enfin, sur une note personnelle, je me dois de remercier à nouveau tous les membres d'avoir contribué à cette avancée et de m'avoir offert, pour mon départ, un cadeau que je n'oublierai jamais.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Kim Won-soo pour son intervention. Je tiens également à le remercier pour ses bons offices et pour avoir rendu possible ce cadeau pour nous tous. Au nom de la Commission du désarmement des Nations Unies, je lui souhaite plein succès dans ses futurs projets.

Nous avons achevé cette session de fond et le cycle triennal de la Commission du désarmement. Nous avons commencé la session d'organisation dans des circonstances très difficiles : un bureau incomplet et aucun président pour les Groupes de travail. Nous

avons réussi à surmonter ces problèmes, et nous avons eu la chance d'avoir non seulement un bureau complet – presque parfaitement équilibré entre hommes et femmes – mais aussi des collègues extrêmement professionnels, compétents et impartiaux, M. Wilmer Méndez Graterol et M^me^ Lachezara Stoeva, qui ont accepté le défi d'aider les délégations à promouvoir le dialogue et la compréhension. Je les félicite pour leur travail acharné.

Il y a trois semaines, personne n'aurait pensé que la Commission du désarmement aurait pu adopter le processus que nous avons maintenant. Nous devons chérir ce processus et, nous espérons pouvoir continuer à le consolider. Il y a trois semaines, personne n'aurait pensé que la Commission du désarmement parviendrait à un compromis, mais nous y sommes parvenus. C'est ce que le multilatéralisme offre : un compromis et une situation gagnant-gagnant pour tous.

J'encourage toutes les délégations à poursuivre sur cette voie. C'est un long périple, ardu et parfois frustrant, mais, comme un bon Malbec, il lui faut du temps. Il nous a fallu plus d'une décennie, mais moins de deux. D'un point de vue historique, c'est peu de temps, et je suis sûre que tous seront d'accord avec moi pour dire que ça valait la peine. Espérons que ce petit peu d'oxygène aura un impact positif sur tous nos efforts futurs dans le domaine du désarmement.

Déclarations de clôture

M. Mahfouz (Égypte) (*parle en arabe*) : Ma délégation tient d'emblée à vous remercier, Madame la Présidente, des efforts que vous avez faits à la direction de la Commission du désarmement pour la session de 2017. Vous avez fait preuve d'un grand engagement et n'avez épargné aucun effort pour assurer le succès de la session.

Je voudrais également remercier les Présidents des Groupes de travail : M. Wilmer Méndez Graterol, du Venezuela, au Groupe de travail I, sur le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires, et M^me^ Lachezara Stoeva, de Bulgarie, au Groupe de travail II, sur les mesures de confiance dans le domaine des armes classiques. Ils ont fait montre d'un grand professionnalisme et d'une grande transparence à la présidence de ces groupes de travail. Pour la première fois depuis des années, nous avons atteint cette étape de notre travail.

En ce qui concerne le Groupe de travail II, je remercie M^me^ Stoeva pour sa sagesse et sa direction avisée de nos travaux. Je remercie également les collègues qui ont fait preuve d'une grande souplesse. J'en félicite toute la communauté internationale.

Nous remercions également M. Kim Won-soo et tous les membres du secrétariat du Bureau des affaires de désarmement pour leurs efforts administratifs et organisationnels.

Nous nous félicitons des recommandations formulées par le Groupe de travail II concernant les principes adoptés par la Commission pour établir des mesures de confiance, que nous avons adoptées aujourd'hui, ainsi que les mesures adoptées en 1996 qui contribuent à la consolidation de la paix et de la sécurité à tous les niveaux, et au renforcement de la transparence et du dialogue dans le domaine des armes classiques – sur une base volontaire, bien sûr.

Les mesures de confiance doivent tenir compte des principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, à savoir le non-recours à la force ou à la menace de la force, la non-ingérence dans les affaires des États souverains, le règlement pacifique des différends, l'égalité souveraine entre tous les États Membres, y compris les États observateurs, le droit inaliénable de tous les peuples sous occupation de décider de leur avenir et le rejet de l'occupation étrangère, sans compter le principe de la responsabilité particulière de certaines grandes nations de remédier à certains des problèmes des pays en développement.

Nous avons appuyé les efforts du Président du Groupe de travail I, et nous nous sommes joints au consensus en faveur du document. Cependant, certaines délégations ont manifesté un manque de volonté politique, ce qui a malheureusement entravé nos travaux. Malgré cet échec, nous considérons que l'adoption d'un document non officiel est une étape positive, car elle permet aux États Membres de prendre conscience de sa teneur et cela pourrait nous aider pour le cycle 2018-2020. Nous appuyons les recommandations figurant dans ces documents et demandons aux États dotés d'armes nucléaires de revoir leur position et de s'associer au consensus en faveur du désarmement nucléaire afin d'épargner au monde les conséquences de ces armes, car voilà trop longtemps que nous attendons la réalisation de cet objectif. Le chemin est encore long, mais nos objectifs sont nobles. Il faut donc que intensifier les efforts internationaux en ce sens. L'Égypte est plus que jamais disposée à œuvrer pour lutter contre la prolifération et parvenir à un monde sans armes nucléaires.

Encore une fois, nous vous remercions de vos efforts, Madame la Présidente, et espérons que la prochaine session nous permettra d'atteindre nos objectifs aussi bien dans le domaine des armes classiques que dans celui des armes nucléaires ou de l'espace extra-atmosphérique.

M. Drobnjak (Croatie) (*parle en anglais*) : Je serai très bref. Je ne m'exprime pas seulement en tant que Représentant permanent de la Croatie mais aussi en tant qu'ancien Président de la Commission de désarmement, et je tiens à vous féliciter, Madame la Présidente, ainsi que les Présidents des Groupes de travail, le Bureau et le secrétariat, pour votre efficacité et l'issue fructueuse de nos travaux.

La journée d'aujourd'hui marque une réalisation majeure et un important pas en avant pour la Commission, mais aussi pour le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement en général, car après tant d'années d'impasse et de paralysie, la Commission du désarmement, en adoptant un nouvel ensemble de mesures de confiance, commence à retrouver toute sa pertinence et sa raison d'être. Je pense que nous devrions tous être encouragés par le fait que le travail auquel nous avons consacré tant de temps et d'énergie a finalement porté ses fruits. Et je crois que nous pouvons tous avoir confiance dans le fait que la Commission, au cours des années à venir, continuera à jouer le rôle de premier plan qui est le sien et à tirer pleinement parti de sa composition universelle. Je félicite encore une fois toutes les délégations.

M. Bravaco (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation des États-Unis d'Amérique, je vous remercie, Madame la Présidente, ainsi que le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, M. Kim Won-soo, et toute la Commission du désarmement pour ce que nous estimons être une évolution très positive, attendue depuis fort longtemps. C'est le premier résultat de consensus auquel parvient cet organe depuis 1999, comme nous le savons tous.

En participant de manière active et constructive aux travaux de la Commission sur la question des mesures de confiance dans le domaine des armes classiques, nous avons contribué à réaffirmer notre attachement, et notre foi, à la culture du consensus dans les organes multilatéraux de désarmement, qui peuvent apporter et apportent des résultats positifs quand nous faisons preuve de patience et de persistance.

Je remercie tout particulièrement les Présidents des Groupes de travail – M. Wilmer Méndez Graterol, pour le Groupe de travail I, et M^me^ Lacheraza Stoeva, pour le Groupe de travail II. Tous deux ont fait preuve d'un grand professionnalisme et se sont montrés tout à fait équitables et impartiaux, et c'est tout ce qu'on peut demander à des présidents de groupes de travail à l'ONU. Je les remercie tous les deux pour leur remarquable travail.

En ce qui concerne la question du désarmement nucléaire et de la non-prolifération, même si ce groupe de travail n'a pas enregistré autant de progrès que le Groupe de travail II sur les mesures de confiance dans le domaine des armes classiques, nos discussions sur le désarmement nucléaire et la non-prolifération ont été franches et sincères. Le dialogue fondé sur le respect mutuel est toujours utile et peut déboucher ultérieurement sur des progrès lorsque les étoiles politiques sont correctement alignées.

Nous avons eu des discussions très approfondies, intéressantes et prometteuses sur le thème de la transparence et des mesures de confiance dans l'espace. L'objectif est d'aider l'humanité à promouvoir l'utilisation responsable de l'espace extra-atmosphérique. Par conséquent, nous avons été très heureux de contribuer à encourager la Commission à tenir de telles discussions cette année et, espérons-le, à faire avancer cette question au sein de la Commission, comme elle avance dans d'autres forums.

Je pense que nous avons eu une excellente année. Comme les membres le savent, je représente les États-Unis à la Commission depuis très longtemps et j'ai assisté à de nombreuses sessions. Le dialogue a toujours été respectueux et intéressant. Chaque fois que je viens ici, j'apprends quelque chose de nouveau, et je tiens à remercier tous les membres pour ce privilège.

Certains diront que le résultat de cette année est modeste. Je peux comprendre cet argument, car, comme je l'ai dit, il s'est fait longuement attendre. Mais je ne suis pas si sûr de partager ce point de vue. Et c'est pourquoi, je voudrais simplement conclure en empruntant à l'œuvre de William Shakespeare :

> « Que ce petit flambeau jette loin ses rayons! C'est ainsi qu'une belle action reluit dans un monde corrompu. » (*Le Marchand de Venise, acte V, scène I*)

M^me^ Sánchez Rodríguez (Cuba) (*parle en espagnol*) : Je tiens à remercier la Présidente et

M. Kim Won-soo, Haut-Représentant pour les affaires de désarmement. Ma délégation, comme d'autres, remercie les Présidents des Groupes de travail I et II, M. Méndez Graterol et M^me^ Stoeva. Nos remerciements vont également au secrétariat du Bureau des affaires de désarmement pour tout l'appui qu'il nous a fourni dans la conduite des travaux de la Commission.

En ce qui concerne les travaux du Groupe de travail II, nous voulons dire que, pour Cuba, les mesures de confiance sont extrêmement importantes. Ces mesures à caractère volontaire sont un moyen de renforcer la paix et la sécurité internationales et elles doivent être adoptées dans le respect des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et en tenant compte des besoins de sécurité spécifiques des États.

Nous aurions vraiment aimé que le document final du Groupe de travail II comprenne une référence au rejet de l'occupation étrangère, au principe de l'autodétermination, au respect de la souveraineté et au non-recours à la force ou la menace de la force. Nous aurions voulu que cela figure explicitement dans le document. Toutefois, dans un esprit de compromis et de souplesse, ma délégation a décidé de se joindre au consensus en faveur de l'adoption de ce document, consciente du fait qu'il constitue un résultat positif, puisque depuis 1999, la Commission n'était plus parvenue à s'entendre sur des recommandations. Nous estimons qu'il s'agit d'un pas positif vers la relance du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement.

Nous aurions préféré que le Groupe de travail I se soit entendu sur les recommandations. À notre avis, le désarmement nucléaire est la priorité dans le domaine du désarmement, et je tiens à le souligner à nouveau ici, dans la présente séance. Nous considérons que les armes nucléaires constituent la principale menace pour l'humanité et nous ne pouvons pas continuer à repousser l'objectif du désarmement nucléaire. Nous appelons les principaux États dotés de l'arme nucléaire à se joindre au consensus afin que, l'année prochaine, la Commission du désarmement puisse examiner les recommandations convenues sur le désarmement nucléaire. Et nous allons continuer à œuvrer à l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires.

M. Ammar (Pakistan) (*parle en anglais*) : Ma délégation vous remercie, Madame la Présidente, pour votre direction générale de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies. Je remercie également le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement de sa déclaration et de sa présence au sein de la Commission en ce moment historique.

Je vous félicite, Madame la Présidente, ainsi que les Présidents des Groupes de travail – mes amis M. Méndez Graterol, du Venezuela, et M^me^ Stoeva, de la Bulgarie, – et je nous félicite tous également. Nous remercions aussi les représentants du secrétariat du Bureau des affaires de désarmement et les interprètes pour leur ardeur au travail et pour leur aide. C'est en raison de leur dévouement et du dévouement des Présidents des deux Groupes de travail que nous avons pu tenir des délibérations constructives lors des travaux que nous avons menés en cette dernière année du cycle triennal actuel de la Commission du désarmement.

Sous la direction de la Présidente, nous avons été plus proches que jamais auparavant de la conclusion d'un accord au sein du Groupe de travail II, et nous avons enfin réussi à parvenir à un accord sur le texte. Cette réalisation importante montre que, grâce à une véritable volonté politique, nous pouvons surmonter les problèmes qui sont parfois attribués au mécanisme de désarmement et à ses méthodes de travail. Toutefois, la cause profonde de ces problèmes tient aux réalités politiques et stratégiques qui prévalent dans le monde qui nous entoure, ainsi qu'aux priorités et aux approches concurrentes des différents États Membres.

Au cours des délibérations du cycle actuel de la Commission du désarmement, ma délégation a travaillé dans un esprit de dialogue constructif, de compromis et de souplesse, aux côtés d'autres délégations, afin de parvenir à un consensus, et nous n'avons jamais perdu l'espoir que la Commission adopterait des recommandations sur les deux points de l'ordre du jour, ou au moins sur l'un des deux. Nos efforts ont fini par porter leurs fruits.

Le principe fondamental énoncé lors de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale dans le cadre du mécanisme de désarmement est que

> « L'adoption de mesures de désarmement doit se faire de façon équilibré et équitable, de sorte que le droit à la sécurité de chaque État soit garanti et qu'aucun État ou groupe d'États n'en retire des avantages par rapport à d'autres à quelque stade que ce soit. » (*résolution S-10*/2, *par. 29*)

Ce principe cardinal exige que l'on envisage des mesures de désarmement strictement sur la base du consensus, avec la participation de toutes les parties prenantes, tout en permettant à tous les États de protéger

leurs intérêts nationaux en matière de sécurité. Sur cette base, le mécanisme de désarmement des Nations Unies a produit des traités de désarmement historiques. Nos travaux au sein de la Commission ont été menés sur la base de ces principes, et nous avons été en mesure de parvenir avec succès au résultat obtenu aujourd'hui, c'est-à-dire les recommandations sur les mesures de confiance dans le domaine des armes classiques.

Ayant conclu la fin du cycle actuel, les espoirs de ma délégation et notre attachement aux travaux du mécanisme de désarmement établi et au multilatéralisme n'en ont été que renforcés. Nous attendons avec intérêt de travailler en étroite collaboration et de manière constructive avec les autres délégations dans le prochain cycle triennal de la Commission, à partir de l'année prochaine.

Je ne serai peut-être pas ici pour contribuer aux travaux du prochain cycle et mettre à profit la sagesse de spécialistes avérés du désarmement actifs au sein de la Commission, car mon mandat touche à sa fin ici à New York, mais ma délégation et mon successeur continueront de travailler en étroite collaboration et de manière constructive avec toutes les parties. Il n'y a pas assez de mots pour remercier mes collègues de leur coopération. Je me sens très honorée et bénie d'avoir travaillé aux côtés de chacun ici et d'avoir assisté à ce moment historique.

Point 7 de l'ordre du jour

Questions diverses

La Présidente (*parle en espagnol*) : Comme aucune délégation ne souhaite prendre la parole au titre de ce point de l'ordre du jour, avant de lever la séance et de clore la session, je voudrais à nouveau exprimer ma gratitude à toutes les délégations pour leur esprit constructif et le soutien apporté à moi-même et aux autres membres du Bureau, qui m'ont aidée à assumer la responsabilité du bon fonctionnement de la Commission. Je leur suis particulièrement reconnaissante.

En conclusion, je tiens à remercier le secrétariat de la Commission et ses organes subsidiaires, ainsi que les membres du personnel du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, le Bureau des affaires de désarmement, les interprètes, les préposés à la salle de conférence, les préposés aux documents et les ingénieurs du son. Je voudrais pouvoir citer chaque nom, mais je crains d'oublier quelqu'un ou de mal prononcer un nom. Aussi les remercierai-je par écrit.

Clôture de la session

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je déclare close la session de fond de 2017 de la Commission du désarmement.

La séance est levée à 16 h 45.